

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 avril 2025

### Une carte d'identité dématérialisée, c'est désormais possible à Bellerive !

La carte d'identité française au format numérique est désormais disponible pour l'ensemble des citoyens français. Depuis le 10 mars 2025, le service Population de la mairie de Bellerive-sur-Allier propose cette possibilité.

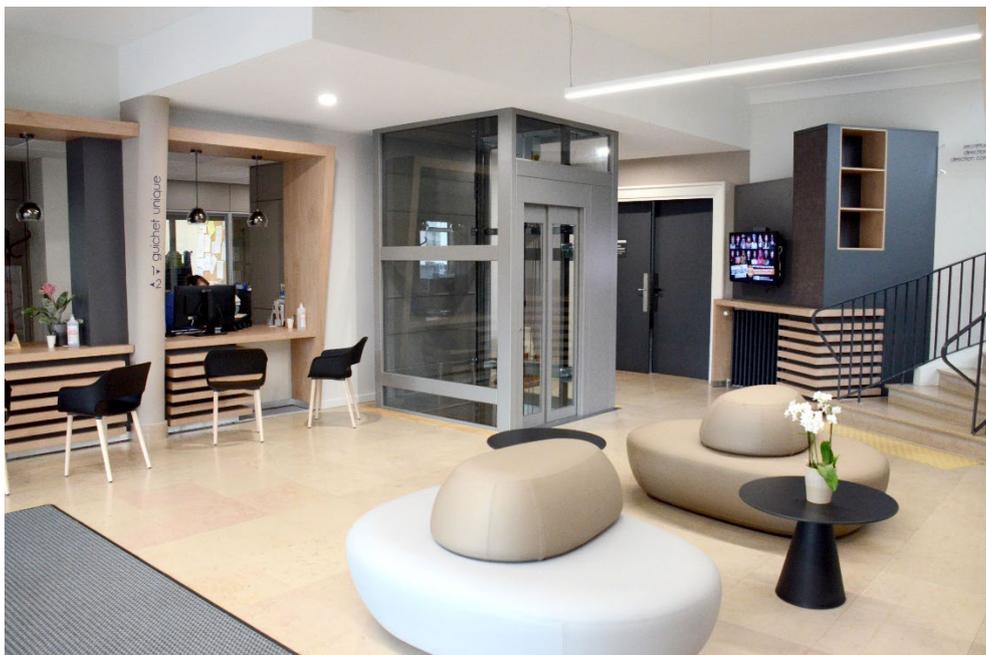


Se créer une carte d'identité numérique comporte plusieurs avantages. Une fois équipé de cet outil, il est possible de réaliser de nombreuses démarches en ligne, qui nécessitaient auparavant un déplacement physique dans diverses administrations. Ce nouveau justificatif d'identité numérique remplace la photocopie de la carte d'identité et vous protège des risques d'usurpation d'identité. Vous pourrez également importer votre permis de conduire par ce biais et ainsi l'avoir toujours sur vous en cas de contrôle.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 avril 2025

### Une première étape sur le téléphone, puis une visite en Mairie



Pour obtenir cette identité numérique, vous devez être âgé d'au moins 18 ans, et votre téléphone doit être compatible avec la technologie NFC (Android 11 ou iOS 16.6 minimum). Il vous suffit de télécharger l'application France Identité, de créer votre identité numérique en suivant les instructions de l'application et de choisir un code personnel à 6 chiffres. Ensuite, il faut bien penser à faire certifier votre identité numérique, à la mairie de Bellerive, qui propose ce service, puis vous rendre à l'entrevue avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code de votre demande. Dans les 48 heures après votre passage en mairie, vous serez notifié par mail et dans l'application France Identité du résultat de votre demande de certification.